Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260326-029_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pouvoirs : 4 **DATES** Convocation : 22/03/2026 Affiché le : 02/04/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à vingt heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, THÉZÉ Éric, BESSON Robert **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, BESSON Robert à ESNAUD Bernard, DEFAY Christine à COUËPEL Anne-Marie **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°029.26

➢ **Objet - Commission d'appel d'offres**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat
Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletins secrets, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée. Le conseil municipal valide à l'unanimité le vote à main levée.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres.

Sont candidats au poste de titulaire :	**Sont candidats au poste de suppléant :**
- Maryline LAIR - Nicolas TEXIER - Christophe BOITEAU-	- Anne-Marie COUEPEL - Bernard ESNAUD - Eric THEZE

Après le vote à main levée, le conseil municipal proclame donc élus membres de la CAO, par 19 voix :

Titulaires :	**Suppléants :**
- Maryline LAIR - Nicolas TEXIER - Christophe BOITEAU-	- Anne-Marie COUEPEL - Bernard ESNAUD - Eric THEZE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY